



24 mai 2006

---

**Circulaire\***

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Voyages officiels****Amendement**

Afin de donner effet aux taux révisés pour le remboursement des faux frais au départ et à l'arrivée qui ont été récemment approuvés et qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006, les paragraphes 6 et 7 de la circulaire ST/IC/2001/43 sont remplacés par le texte ci-après :

« 6. Pour tout voyage autorisé, les fonctionnaires ont droit au remboursement des faux frais qu'entraîne au départ et à l'arrivée l'utilisation de moyens de transports publics pour chaque trajet entre l'aéroport ou tout autre point d'arrivée ou de départ et l'hôtel ou tout autre lieu de résidence conformément à la section 8 de l'instruction. Pour New York, le montant à rembourser pour chaque trajet est de 63 dollars pour le fonctionnaire et de 21 dollars pour chaque membre de sa famille autorisé à voyager aux frais de l'Organisation des Nations Unies. Pour tous les autres lieux d'affectation, le montant à rembourser pour chaque trajet est de 38 dollars pour le fonctionnaire et de 13 dollars pour chaque membre de sa famille autorisé à voyager aux frais de l'Organisation des Nations Unies.

7. Lorsqu'un véhicule officiel de l'Organisation ou du gouvernement est mis à disposition, le montant à rembourser est fixé à 11 dollars pour le fonctionnaire et à 6 dollars pour chaque membre de sa famille. »

---

\* La présente circulaire restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

